

## 39<sup>e</sup> Vente d'art de bienfaisance des fêtes

Campus du marché By : 23 novembre au 10 décembre 2023

Vernissage : jeudi 23 novembre, 17 h à 20 h

### Critères de présentation :

La vente d'art de bienfaisance des fêtes est ouverte à tous les membres actifs et en règle de l'École d'art d'Ottawa. Cette année, l'ÉAO présentera une vente de bienfaisance des fêtes au campus du marché By seulement.

### Dates de présentation des œuvres :

Foyer principal du campus du marché By de l'ÉAO :

vendredi 17 novembre, entre 10 h et 15 h

samedi 18 novembre, entre 10 h et 15 h

### Frais de soumission et exigences d'exposition :

- Les frais de soumission sont de 10 \$ non remboursables à payer (argent comptant seulement) lors de la soumission.
- Tous les participants doivent consacrer un minimum de trois heures comme bénévole pour le gardiennage de la galerie.
- Le rôle de l'artiste pendant cette séance est d'assurer la sécurité des œuvres dans la galerie, de répondre le mieux possible aux questions, et d'aider les acheteurs potentiels. Veuillez consulter le feuillet de renseignements sur les séances en galerie qui vous sera remis en galerie.

### Exigences relatives aux œuvres :

- Au moment de la soumission, toutes les œuvres, y compris les toiles, doivent être correctement préparées pour l'accrochage (munies d'un câble tendu) et doivent être prêtes pour l'installation. Assurez-vous d'avoir un cadre bien solide, stable et présentable. **Les œuvres mal encadrées ou mal présentées ne seront pas acceptées pour la vente !** L'ÉAO se réserve le droit de refuser les œuvres inappropriées ou offensantes.
- Toutes les œuvres d'art doivent être signées par l'artiste et doivent être soumises avec une carte d'affaires, clairement visible et solidement attachée au dos de chaque œuvre d'art, qui comprend le nom de l'artiste, son adresse courriel, un site Web et des liens vers les réseaux sociaux (le cas échéant). Une brève biographie et la démarche artistique de l'artiste imprimées sur un petit format de carte, incluant les informations ci-dessus, sont acceptées. Les artistes sont également encouragés à apposer solidement au dos de chaque œuvre d'art en 2D un « certificat d'authenticité ». (Les biographies ou les certificats d'authenticité soumis séparément des œuvres d'art ne seront pas acceptés.)
- Directives pour les œuvres d'art installées au mur : Chaque artiste peut soumettre jusqu'à 3 œuvres. Les dimensions combinées des œuvres soumises doivent entrer sur un espace mural de 30 po x 30 po. Lorsqu'une œuvre est vendue, l'artiste sera contacté et devra amener une pièce de remplacement.
- Il y a un nombre limité de piédestaux disponibles pour les œuvres tridimensionnelles. Si l'accrochage d'une œuvre nécessite des arrangements spéciaux pour l'exposition (par exemple, s'il faut la suspendre au plafond), on demandera à l'artiste d'aider

pendant l'installation. Dates d'installation : du mardi 21 novembre au mercredi 22 novembre, de 9 h à 16 h.

- Les personnes soumettant des bijoux ou des œuvres de petite dimension doivent fournir leur propre système de présentation sécurisé, une petite table et être disponibles pour la mise en place de leurs œuvres le jour de l'installation.
- Le prix de vente des œuvres ne doit pas dépasser 500 \$.
- Toutes les œuvres présentées doivent être mises en vente. Les œuvres de remplacement doivent avoir les mêmes dimensions que les œuvres vendues.
- ÉCRIVEZ CLAIREMENT !** Veuillez vous assurer que l'information pour l'étiquette (nom de l'artiste, titre de l'œuvre, technique, dimensions, année à laquelle l'œuvre a été complétée et prix) est clairement indiquée sur le formulaire de soumission et présente de façon claire et durable au dos de chaque œuvre d'art puisqu'on ne vous contactera pas pour obtenir des clarifications. L'information fournie sera transférée sur une étiquette finale pour la vente.
- Chaque œuvre doit être signée par l'artiste !**

### **Exigences de l'ÉAO :**

- Toutes les œuvres vendues donneront lieu à une commission de 35 % pour l'ÉAO et une commission de 65 % pour l'artiste. Les chèques pour les œuvres vendues seront préparés au cours des deux premières semaines de janvier 2024.
- Vous devez venir chercher les œuvres non vendues aux dates suivantes :

**Lundi 11 décembre 2023 : entre 9 h et 21 h**

**Mardi 12 décembre 2023 : entre 9 h et 21 h**

**Mercredi 13 décembre 2023 : galerie fermée**

- Les artistes doivent apporter leurs propres matériaux d'emballage lors du ramassage de leurs œuvres. Si un artiste est incapable de récupérer ses œuvres invendues aux dates et heures ci-dessus, des dispositions doivent être prises pour que quelqu'un les récupère aux dates et heures ci-dessus. L'ÉAO ne peut entreposer d'œuvres pendant les vacances. Les œuvres d'art non réclamées peuvent entraîner des frais d'entreposage.

### **Pour plus d'information, contactez :**

**Campus du centre-ville :** Cathy Brake, 613-241-7471 poste 27 ou à l'adresse [boutique@artottawa.ca](mailto:boutique@artottawa.ca)